



# Secouristes Français

## Croix Blanche

ASSOCIATION FONDÉE EN 1892 – RECONNUE  
D'UTILITÉ PUBLIQUE EN 1898 SAG 8898  
CRÉATRICE EN FRANCE DU SECOURISME  
MODERNE EN 1892

Siège Social : 103, rue de Paris 77200 Torcy

### COMITE DEPARTEMENTAL DES SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE ARCHIPEL GUADELOUPE

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 95 97 01701 97 auprès du préfet de région Guadeloupe  
Habilitation SST / CGSS INRS Convention : N°005 SST 04 006  
SIRET: 488 591 991 000 10 SIREN: 488 591 991 APE 9499Z  
Agrément Préfectoral de Sécurité Civile N°: 971 200 75 09

## Description de la Formation PSE1 (Premiers Secours en Equipe de Niveau 1)

### La formation au Premiers secours en Equipe de Niveau 1 permet de devenir "opérationnel" sur un poste de secours.

\* QUI EST CONCERNE : toute personne désirant intégrer une équipe de secours (dans le cadre d'un poste de secours ou Dispositif de Premiers Secours) ou se préparant à certains métiers (sapeur pompier, ambulancier...) ou diplômés (BNSSA, Maître Nageur Sauveteur, BP Surf...).

\* OBJECTIF GENERAL : à la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques, d'assurer sa propre sécurité et celle des autres, et de mettre en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident et/ou à une détresse physique, avec ou sans matériel de premiers secours, seul ou au sein d'une équipe appelée à participer aux secours organisés, sous le contrôle des autorités publiques.

\* PRE-REQUIS : être âgé de 16 ans minimum.

\* DUREE : 35 heures

\* NOMBRE DE PARTICIPANTS : 12 participants maximum, 18 si trois Formateurs.

#### \* PROGRAMME DE LA FORMATION

- 1- Le secouriste
- 2- La chaîne des secours
- 3- La sécurité
- 4- L'alerte
- 5- L'obstruction brutale des voies aériennes
- 6- Les hémorragies externes
- 7- L'inconscience
- 8- L'arrêt Cardio-Respiratoire
- 9- La défibrillation automatisée externe
- 10- Les détresses vitales
- 11- Les malaises et la maladie
- 12- Les accidents de la peau
- 13- Les traumatismes des os et des articulations
- 14- La noyade
- 15- La surveillance et l'aide au déplacement
- 16- Synthèse

\* ÉVALUATION : Evaluation continue tout au long de la formation

\* RECYCLAGE : 6 heures annuelles obligatoires

\* CADRE LEGISLATIF : L'unité d'enseignement « PSE1 » rentre dans le cadre de la formation professionnelle et dans le droit individuel à la formation (DIF).

Contenu fixé par le Ministère de l'intérieur : [recommandations](#)



### COMITE DEPARTEMENTAL DES SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE ARCHIPEL GUADELOUPE

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 95 97 01701 97 auprès du préfet de région Guadeloupe  
Habilitation SST / CGSS INRS Convention : N°005 SST 04 006  
SIRET: 488 591 991 000 10 SIREN: 488 591 991 APE 9499Z  
Agrément Préfectoral de Sécurité Civile N°: 971 200 75 09

FEDERATION DES SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE

#### CONDUCTEUR DE FORMATION DE « PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 »

Arrêté du 16 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1.

**Objectif :** Faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

En particulier, il doit être capable de :

- Evaluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi
- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
- Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés.
- Réaliser les gestes de premiers secours face à une personne.
- Assister des équipiers secouristes, lors d'une manœuvre d'immobilisation, de relevage ou de brancardage.
- D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

**Organisation de la formation :**

**Durée de la formation :** 35 heures minimum pour le PSE1.

**Encadrement de la formation :** entre 6 et 24 stagiaires, le taux d'encadrement doit être proportionnel au nombre d'apprenants.

**Qualification des formateurs :** certificat de compétences de formateur en premiers secours à jour de formation continue (arrêté du 24/05/2000). L'un des formateurs est désigné comme responsable pédagogique (expérimenté).

**Condition d'admission en formation :** être âgé(e) au minimum de seize ans et autorisation parentale pour les mineurs.

**Documents pédagogiques :** recommandations techniques de la DGSCGC, conducteur de formation « premiers secours », guide du formateur et référentiel interne de formation et de certification PS.

#### FEDERATION DES SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE PLANIFICATION DE LA FORMATION

J1	J2	J3	J4	J5
30 min : Accueil – présentation.	30 min : Capacité 3 – séq. 5 : les bilans – la transmission	2h30 : Capacité 4 – séq. 7 : les traumatismes.	2h30 : Capacité 4 – séq. 11 : La perte de connaissance	45 min : Capacité 4 – séq. 14 : L'arrêt cardiaque (adulte/enfant/nourrison) : sauveteur isolé.
45 min : Capacité 1 – séq. 1 : le cadre juridique.	1h45 : Capacité 4 – séq. 1 : La détresse respiratoire et obstruction des voies aériennes par un corps étranger.	1h30 : Capacités 1, 2, 3 et 4 - séq. 8 : mises en situations.	1h30 : Capacités 1, 2, 3 et 4 - séq. 12 : mises en situations.	1h45 : Capacités 1, 2, 3 et 4 - séq. 15 : mises en situations.
1h30 : Capacité 2 – séq. 1 et 2 : La protection individuelle et la sécurité sur intervention.	1h30 : Capacité 4 – séq. 2 : La détresse circulatoire et les hémorragies.	1h30 : Capacité 4 – séq. 9 : malaises et affections spécifiques.	3h00 : Capacité 4 – séq. 13 : L'arrêt cardiaque et la noyade.	45 min : Capacité 5 – séq. 1 : les principes d'immobilisation, de relevage et de brancardage.
1h30 : Capacité 2 – séq. 3, 4, 5 et 6 : L'hygiène et l'asepsie.	30 min : Capacités 1, 2, 3 et 4 – séq. 3 : mises en situations.	1h15 : Capacités 1, 2, 3 et 4 - séq. 10 : mises en situations.		3h30 : Capacités 1, 2, 3 et 4 -5-6 cas concrets de synthèse
3h00 : Capacité 3 – séq. 1, 2, 3 et 4 : les bilans	1h30 : Capacité 4 - séq.4 : Les plaies.			15 min : évaluation certificative et de la formation.
	1h00 : Capacité 4 - séq.5: Les brûlures			
	45 min : Capacités 1, 2, 3 et 4 - séq. 6 : mises en situations.			